

Vermot&Associés

Vendredi 5 juillet à 10h30




TAXIDERMIE

EXPOSITION






- Le jeudi 4 juillet de 11h à 18h à La Salle – 20, rue Drouot 75009 Paris






EXPERT







Michaël COMBEXELLE : michael.combexelle@orange.fr






1	<p>Canard de Barbarie ou en synonymie Canard musqué (<i>Cairina moschata</i>) (D-CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard de barbarie <i>Cairina moschata</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Amérique Centrale et du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combexelle</p>	60/80	
2	<p>Foulque géante (<i>Fulica gigantea</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Foulque géante <i>Fulica gigantea</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combexelle</p>	50/80	
3	<p>Eider à duvet d'Europe (<i>Somateria mollissima mollissima</i>) forme intra-spécifique molissima (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider à duvet d'Europe <i>Somateria mollissima mollissima</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combexelle</p>	60/80	







4	<p>Canard brun de Floride (<i>Anas fulvigula fulvigula</i>) forme intra-spécifique <i>fulvigula</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard brun de Floride <i>Anas fulvigula fulvigula</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : de la Floride au Texas En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
5	<p>Eider du Pacifique (<i>Somateria mollissima v-nigrum</i>) forme intra-spécifique <i>v-nigrum</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider du Pacifique <i>Somateria mollissima v-nigra</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Asie, Alaska En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
6	<p>Harelde boréale ou en synonymie Harelde de Miquelon (<i>Clangula hyemalis</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harelde de Miquelon <i>Clangula hyemalis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Hémisphère nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
7	<p>Macreuse à lunettes (<i>Melanitta perspicillata</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harelde de Miquelon <i>Melanitta perspicillata</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
8	<p>Canard siffleur d'Amérique ou en synonymie Canard jansen (<i>Anas americana</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard siffleur américain <i>Anas americana</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord, Amérique centrale En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






9	<p>Canard huppé des Andes (<i>Lophonetta specularioides alticola</i>) forme intra-spécifique <i>alticola</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard huppé des Andes <i>Lophonetta specularioides alticola</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Pérou, Chili, Argentine En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
10	<p>Canard à collier noir ou en synonymie Sarcelle à collier (<i>Callonetta leucophrys</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois plaque mentionnant « Canard à collier <i>Callonetta leucophrys</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
11	<p>Canard amazonette (<i>Amazonetta brasiliensis ipecutiri</i>) (NR) : forme intra-spécifique <i>ipecutiri</i> (Grande sarcelle du Brésil) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Grande sarcelle du Brésil <i>Amazonetta brasiliensis ipecutiri</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Bolivie, Sud du Brésil, Nord de l'Argentine En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
12	<p>Canard à oreillons rose (<i>Malacorhynchus membranaceus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard à oreillons rose <i>Malacorhynchus membranaceus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Australie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
13	<p>Sarcelle tachetée ou en synonymie Sarcelle du Chili (<i>Anas flavirostris flavirostris</i>) forme intra-spécifique <i>flavirostris</i> (NR-CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle tachetée <i>Anas flavirostris flavirostris</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du Sud, Falkland, Géorgie du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p>	50/80	






	Expert : Michael Combrexelle		
14	<p>Sarcelle à ailes bleues ou en synonymie Sarcelle soucrourou (<i>Spatula discors</i>) ou (<i>Anas discors</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle à ailes bleues <i>Anas discors</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Amériques</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
15	<p>Pluvier argenté (<i>Pluvialis squatarola</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Pluvier argenté <i>Pluvialis squatarola</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : cosmopolite</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
16	<p>Tournepierre à collier (<i>Arenaria interpres</i>) : (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tournepierre à collier <i>Arenaria interpres</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Scandinavie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
17	<p>Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula americana</i>) forme intra-spécifique americana (CH) : spécimen mâle naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Garrot à œil d'or d'Amérique <i>Bucephala clangula americana</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
18	<p>Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






19	<p>Canard des Philippines (<i>Anas luzonica</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard des Philippines <i>Anas luzonica</i> »</p> <p>Répartition géographique : espèce endémique de plusieurs îles des Philippines</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
20	<p>Fuligule nyroca de Nouvelle-Zélande (<i>Aythya novaeseelandiae</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule nyroca de Nouvelle-Zélande <i>Aythya novaeseelandiae</i> »</p> <p>Répartition géographique : endémique de Nouvelle-Zélande</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
21	<p>Vanneau armé (<i>Vanellus armatus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau armé <i>Vanellus armatus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique orientale, Afrique australe</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
22	<p>Sarcelle cannelle (<i>Spatula cyanoptera</i>) ou en synonymie (<i>Anas cyanoptera</i>) forme intra-spécifique orinoma (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle cannelle des Andes <i>Anas cyanoptera orinoma</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Pérou, Bolivie, Chili</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
23	<p>Canard carolin (<i>Aix sponsa</i>) (D-CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard carolin <i>Aix sponsa</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
24	<p>Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier arlequin <i>Tringa erythropus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Europe</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p>	50/80	






	<p>l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>		
25	<p>Sarcelle de la puna (<i>Spatula puna</i>) ou en synonymie Sarcelle versicolore puna (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle puna Anas puna » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du Sud (Andes, Pérou, Chili, Bolivie, Nord-ouest de l'Argentine) En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
26	<p>Vanneau à tête noire (<i>Vanellus tectus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau à tête noire Vanellus tectus » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
27	<p>Harelde boréale ou en synonymie Harelde de Miquelon (<i>Clangula hyemalis</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harelde de Miquelon (été) Clangula hyemalis » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Hémisphère nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
28	<p>Chevalier criard ou en synonymie Grand chevalier à pattes jaune (<i>Tringa melanoleuca</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Grand chevalier à pattes jaune Tringa melanoleuca » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
29	<p>Chevalier combattant ou en synonymie Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) (CH) : spécimen mâle naturalisé en attitude de parade sur socle en bois avec plaque mentionnant « Combattant varié Philomachus pugnax » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






30	<p>Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
31	<p>Chevalier combattant ou en synonymie Combattant varié (<i>Philomachus pugnax</i>) (CH) : spécimen mâle naturalisé en attitude de parade sur socle en bois avec plaque mentionnant « Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
32	<p>Vanneau couronné (<i>Vanellus coronatus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau couronné <i>Vanellus coronatus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique de l'Est, Afrique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
33	<p>Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe, Asie, Amérique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
34	<p>Canard à queue pointue (<i>Anas georgica</i>) ou en synonymie Pilet du Chili forme intra-spécifique spinicauda (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Pilet du Chili <i>Anas georgica spinicauda</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du Sud, Falkland En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
35	<p>Garrot d'Islande (<i>Bucephala islandica</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Garrot d'Islande <i>Bucephala islandica</i> » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du Nord, Islande En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de</p>	60/80	






	l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle		
36	Fuligule milouin (<i>Aythya marila marila</i>) forme intra-spécifique marila (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule milouinan Pacifique <i>Aythya marila mariloides</i> » Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	50/80	
37	Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>) forme intra-spécifique fusca (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule milouinan Pacifique <i>Aythya marila mariloides</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	50/80	
38	Dendrocygne fauve (<i>Dendrocygna bicolor</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Dendrocygne fauve ou bicolore <i>Dendrocygna bicolor</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique, Afrique, sous-continent indien En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	50/80	
39	Huîtrier-pie (<i>Haematopus ostralegus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Huitrier pie d'Europe <i>Haematopus</i> <i>ostralegus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	50/80	
40	Ouette à tête rousse (<i>Chloephaga rubidiceps</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ouette à tête rousse <i>Chloephaga</i> <i>rubidiceps</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Sud de l'Amérique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.	60/80	






41	<p>Anserelle naine ou en synonymie Oie naine d'Afrique (<i>Nettapus auritus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie naine d'Afrique à oreillons <i>Nettapus auritus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique tropicale</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
42	<p>Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ibis falcinelle (<i>Plegadis falcinellus</i>) »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Afrique, Europe</p> <p>En l'état ; pattes abîmées, fil de fer de l'armature oxydé</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
43	<p>Sarcelle marbrée (<i>Marmaronetta angustirostris</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle marbrée <i>Marmaronetta angustirostris</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Méditerranée, Asie occidentale</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
44	<p>Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harle bièvre d'Europe <i>Mergus merganser</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : hémisphère nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
45	<p>Macreuse noire (<i>Melanitta nigra americana</i>) forme intra-spécifique americana Macreuse noire d'Amérique (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Macreuse noire d'Amérique <i>Melanitta nigra americana</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Asie orientale, Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	







46	<p>Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Eurasie, Afrique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
47	<p>Eudicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eudicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>) » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Europe, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
48	<p>Eider à tête grise (<i>Somateria spectabilis</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider à tête grise <i>Somateria spectabilis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Hémisphère nord, côtes arctiques En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
49	<p>Nette rousse (<i>Netta rufina</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Nette rousse <i>Netta rufina</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
50	<p>Harle piette (<i>Mergellus albellus</i>) ou en synonymie (<i>Mergus albellus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harle piette <i>Mergus albellus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






51	<p>Talève sultane (<i>Porphyrio porphyrio</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Talève sultane <i>Porphyrio porphyrio</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique, Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
52	<p>Garrot albéole (<i>Bucephala albeola</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Garrot albéole <i>Bucephala albeola</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
53	<p>Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Macreuse brune du Pacifique <i>Melanitta fusca dixonii</i> » Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : hémisphère nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
54	<p>Barge à queue noire (<i>Limosa limosa</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
55	<p>Canard à bec rouge ou Pilet à bec rouge (<i>Anas erythrorhynchos</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard à bec rouge <i>Anas erythrorhynchos</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Sud et Est de l'Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	







56	<p>Macreuse noire (<i>Melanitta nigra nigra</i>) forme intra-spécifique nominale nigra (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Macreuse noire d’Eurasie <i>Melanitta nigra nigra</i> » Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Eurasie En l’état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l’environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
57	<p>Vanneau du Sénégal (<i>Vanellus senegallus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau du Sénégal <i>Vanellus senegallus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique En l’état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l’environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
58	<p>Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Atlantique (Groënland, Islande à la péninsule sibérienne) En l’état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l’environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
59	<p>Canard des Bahamas ou en synonymie Pilet des Bahamas (<i>Anas bahamensis rubrirostris</i>) forme intra-spécifique rubrirostris (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Grand pilet des Bahamas <i>Anas bahamensis rubrirostris</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Equateur, Brésil, nord de l’Argentine, nord du Chili En l’état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l’environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
60	<p>Oie des moissons (<i>Anser fabalis</i>) forme intra-spécifique fabalis (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie des moissons <i>Anser fabalis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Scandinavie, Sibérie En l’état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l’environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	






61	<p>Oie rieuse (<i>Anser albifrons flavirostris</i>) forme intra-spécifique <i>flavirostris</i> (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie à front blanc du pacifique <i>Anser albifrons flavirostris</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : ouest des îles britanniques, Groënland En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
62	<p>Eider à duvet (<i>Somateria mollissima borealis</i>) forme intra-spécifique <i>borealis</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider boreal <i>Somateria mollissima borealis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Canada au Spitzberg En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
63	<p>Oie des neiges (<i>Anser caerulescens atlanticus</i>) forme intra-spécifique <i>atlanticus</i> (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Grande oie des neiges <i>Anser caerulescens atlant</i> » Naturalisation avant 1980 Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : N-E du Canada et du Groënland En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
64	<p>Bernache nonnette (<i>Branta leucopsis</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bernache nonnette <i>Branta leucopsis</i> » Naturalisation avant 1980 Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : tundra arctique, Groënland, N-O de l'Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
65	<p>Ouette de Magellan ou en synonymie Bernache de Magellan (<i>Chloephaga picta picta</i>) forme intra-spécifique <i>picta</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petite bernache de Magellan <i>Chloëphaga picta picta</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Sud du Chili, Sud de l'Argentine En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	

66	<p>Oie des neiges (<i>Anser caerulescens caerulescens</i>) forme intra-spécifique nominale <i>caerulescens</i> (CE) : spécimen en phase bleue naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petite oie des neiges (phase bleue) <i>Chen caerulescens caerulescens</i> » Naturalisation avant 1980 Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du nord, S-E des Etats-Unis En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
67	<p>Oie rieuse (<i>Anser albifrons albifrons</i>) forme intra-spécifique nominale <i>albifrons</i> (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie à front blanc européenne <i>Anser albifrons albifrons</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : paléarctique occidental En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
68	<p>Bernache du Canada (<i>Branta canadensis canadensis</i>) forme intra-spécifique <i>canadensis</i> (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bernache du Canada <i>Branta canadensis canadensis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Est du Canada En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
69	<p>Courlan brun (<i>Aramus guarauna</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Courlan brun <i>Aramus guarauna</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
70	<p>Tadorne radjah (<i>Radjah radjah</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tadorne radjah <i>Tadorna radjah</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Nouvelle Guinée, Nord de l'Australie, Indonésie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	






71	<p>Nette demi-deuil ou Nette à bec rosé (<i>Netta peposaca</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Nette peposaca <i>Netta peposaca</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
72	<p>Canard noir ou Canard noirâtre (<i>Anas rubripes</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard noir <i>Anas rubripes</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Est de l'Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieur au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
73	<p>Canard siffleur du Chili (<i>Anas sibilatrix</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard siffleur du Chili <i>Anas sibilatrix</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sud de l'Amérique du Sud et îles Falkland</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
74	<p>Bernache cravant (<i>Branta bernicla nigricans</i>) forme intra-spécifique <i>nigricans</i> (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sibérie orientale, Ouest du Canada</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
75	<p>Oie céréopse (<i>Cereopsis novaehollandiae</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie céréopse <i>Cereopsis novaehollandiae</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sud de l'Australie, Tasmanie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
76	<p>Tadorne du Cap ou Tadorne à tête grise (<i>Tadorna cana</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tadorne du Cap <i>Tadorna cana</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique du Sud</p>	60/80	







	<p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>		
77	<p>Oie cendrée (<i>Anser anser anser</i>) forme intra-spécifique nominale anser (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie cendrée occidentale <i>Anser anser anser</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : nord et centre de l'Europe</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
78	<p>Oie de Ross (<i>Anser rossii</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie de Ross <i>Anser rossii</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Canada arctique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
79	<p>Bernache cravant (<i>Branta bernicla hrota</i>) forme intra-spécifique hrota (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Canada au Spitzberg</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
80	<p>Oie des moissons (<i>Anser fabalis rossicus</i>) forme intra-spécifique rossicus (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie des moissons de Russie <i>Anser fabalis rossicus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Russie presque île de Kanin à celle du Taimyr</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
81	<p>Eider à duvet (<i>Somateria mollissima dresseri</i>) forme intra-spécifique dresseri (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider américain <i>Somateria mollissima dresseri</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : N-E Amérique du nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p>	60/80	






	Expert : Michael Combrexelle		
82	<p>Sarcelle à ailes vertes (<i>Anas carolinensis</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle d'hiver américaine <i>Anas crecca carolinensis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : hémisphère nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
83	<p>Rynchée de Saint Hilaire (<i>Nycticryphes semicollaris</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Rynchée de Saint Hilaire (<i>Nycticryphes semicollaris</i>) »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
84	<p>Vanneau téro (<i>Vanellus chilensis</i>) (NR) bagué : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau téro »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
85	<p>Arlequin plongeur ou Garrot arlequin (<i>Histrionicus histrionicus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Garrot arlequin pacifique <i>Histrionicus pacificus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Asie orientale, Amérique du Nord, Islande</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	 
86	<p>Sarcelle hottentote (<i>Spatula hottentota</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle hottentote <i>Anas hottentota</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : est et centre de l'Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	







87	<p>Vanneau des Andes (<i>Vanellus resplendens</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau des Andes <i>Vanellus resplendens</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
88	<p>Sarcelle bariolée (<i>Spatula versicolor</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle versicolore du nord <i>Anas versicolor vieillot</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
89	<p>Jacana à poitrine dorée (<i>Actophilornis africanus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Jacana à poitrine dorée <i>Actophilornis africanus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
90	<p>Canard à crinière ou en synonymie Bernache à crinière (<i>Chenonetta jubata</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bernache à crinière <i>Chenonetta jubata</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sud-est et Ouest de l'Australie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
91	<p>Foulque ardoisée (<i>Fulica ardesiaca</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Foulque ardoisée <i>Fulica americana ardesiaca</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






92	<p>Dendrocygne veuf (<i>Dendrocygna viduata</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Dendrocygne veuf <i>Dendrocygna viduata</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Amérique, Afrique tropicale</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
93	<p>Canard à bec tacheté (<i>Anas poecilorhyncha poecilorhyncha</i>) forme intra-spécifique <i>poecilorhyncha</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard à bec tacheté de l'Inde <i>Anas poecilorhyncha poecilorhyncha</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Inde, Sri Lanka</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
94	<p>Râle à bec jaune (<i>Zapornia flavirostra</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Râle à bec jaune <i>Amaurornis flavirostris</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
95	<p>Tadorne casarca (<i>Tadorna ferruginea</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tadorne casarca <i>Tadorna ferruginea</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Europe, Asie, Afrique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
96	<p>Jacana noir (<i>Jacana jacana</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Jacana noir (<i>Jacana jacana jacana</i>) »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	



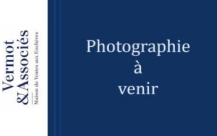
97	<p>Vanneau éperonné ou Vanneau à éperons (<i>Vanellus spinosus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau éperonné <i>Vanellus spinosus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Afrique, Europe, Moyen-Orient</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
98	<p>Oedicnème du Sénégal (<i>Burhinus senegalensis</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oedicnème du Sénégal <i>Burhinus senegalensis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
99	<p>Canard mandarin (<i>Aix galericulata</i>) (D) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard mandarin <i>Aix galericulata</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Asie orientale</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
100	<p>Erismature rousse du Pérou (<i>Oxyura jamaicensis ferruginea</i>) forme intraspécifique <i>ferruginea</i> (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Erismature roux du Pérou <i>Oxyura jamaicensis ferruginea</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Sud de la Colombie, Pérou</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
101	<p>Huîtrier d'Amérique (<i>Haematopus palliatus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Huîtrier pie américain <i>Haematopus palliatus</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






102	<p>Canard noirâtre ou en synonymie Canard tacheté (<i>Anas sparsa</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard tacheté <i>Anas sparsa maclatshyi</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : sud et est de l'Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
103	<p>Huîtrier noir (<i>Haematopus ater</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Huîtrier pie noir <i>Haematopus ater</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
104	<p>Râle des genêts (<i>Crex crex</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Râle des genêts <i>Crex crex</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : paléarctique occidental</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
105	<p>Huîtrier de Bachman (<i>Haematopus bachmani</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Huîtrier de Bachman <i>Haematopus bachmani</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
106	<p>Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
107	<p>Canard à ailes bronzées ou Canard à lunettes (<i>Specularias specularis</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard à lunettes <i>Specularias specularis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sud de l'Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p>	60/80	







	Expert : Michael Combrexelle		
108	<p>Sarcelle bariolée (<i>Spatula versicolor fretensis</i>) forme intra-spécifique fretensis (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle versicolore du sud <i>Anas versicolor fretensis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Sud du Chili, Sud de l'Argentine, Falklands</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
109	<p>Ibis huppé (<i>Iphotibis cristata</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ibis huppé (<i>Iphotibis cristata</i>) »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : endémique de Madagascar</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	80/120	
110	<p>Fuligule à bec cerclé ou Fuligule à collier (<i>Aythya collaris</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule morillon à bec cerclé <i>Aythya collaris</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Nord</p> <p>En l'état ; patte endommagée (oxydation armature métallique)</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
111	<p>Ibis d'Australie (<i>Threskiornis spinicollis</i>) (NR) bagué : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ibis d'Australie <i>Ibis spinicollis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Australie, Tasmanie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	80/100	
112	<p>Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca crecca</i>) forme intra-spécifique crecca (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle d'hiver européenne <i>Anas crecca crecca</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






113	<p>Ibis hagedash (<i>Bostrychia hagedash</i>) (NR): spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ibis hagedash Hadada ibis » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	80/100	
114	<p>Macreuse à ailes blanches (<i>Melanitta deglandi</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Macreuse brune d'Amérique <i>Melanitta fusca deglandi</i> » Naturalisation avant 1990 Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du nord, zone boréale et arctique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
115	<p>Sarcelle du Cap (<i>Anas capensis</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle du Cap <i>Anas capensis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique sud Sahararienne En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
116	<p>Chevalier bargette ou en synonymie Bargette de Terek (<i>Xenus cinereus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bargette de Terek <i>Xenus cinereus</i> » Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Europe, Afrique, Asie En l'état ; oxydation armature des pattes Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
117	<p>Phalarope à bec étroit (<i>Phalaropus lobatus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Phalarope à bec étroit <i>Phalaropus lobatus</i> » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Europe, Amérique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
118	<p>Phalarope de Wilson (<i>Phalaropus tricolor</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Phalarope de Wilson <i>Steganopus lobatus</i> » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique, Europe</p>	50/80	

	<p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>		
119	<p>Bécasseau violet (<i>Calidris maritima</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Toundra arctique, Groënland, Islande, Canada</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
120	<p>Petit gravelot ou en synonymie Pluvier petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petit gravelot <i>Charadrius dubius</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Eurasie, Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
121	<p>Marouette brune (<i>Zapornia fusca</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Marouette brune <i>Porzana fusca</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
122	<p>Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier guignette <i>Tringa hypoleucos</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Afrique, Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
123	<p>Bécasseau violet (<i>Calidris maritima</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécasseau violet <i>Calidris maritima</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1980</p> <p>Répartition géographique : Toundra arctique, Groënland, Islande, Canada</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	






124	<p>Chevalier grivelé (<i>Actitis macularius</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier grivelé <i>Tringa macularia</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique, Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
125	<p>Bécasseau cocorli (<i>Calidris ferruginea</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécasseau cocorli <i>Calidris ferruginea</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Afrique, Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
126	<p>Pluvier guignard (<i>Charadrius morinellus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Pluvier guignard <i>Eudromias morinellus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Europe de l'Est En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
127	<p>Chevalier cul-blanc (<i>Tringa ochropus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier cul blanc <i>Tringa ochropus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
128	<p>Bécasseau tacheté (<i>Calidris melanotos</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécasseau tacheté <i>Calidris melanotos</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Amérique, Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	







129	<p>Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Europe, Afrique tropicale En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
130	<p>Gravelot kildir ou en synonymie Pluvier kildir (<i>Charadrius vociferus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Pluvier kildir <i>Charadrius vociferus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
131	<p>Grand gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Grand gravelot <i>Charadrius hiaticula</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Canada, Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
132	<p>Bécassine sourde (<i>Limnocyptes minimus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécassine sourde <i>Limnocyptes minimus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
133	<p>Bécasseau sanderling (<i>Calidris alba</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécasseau sanderling <i>Calidris alba</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : holarctique, continent américain et eurasiatique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	

134	<p>Bécasseau maubèche (<i>Calidris canutus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du nord, continent eurasiatique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
135	<p>Chevalier stagnatile (<i>Tringa stagnatilis</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier stagnatile <i>Tringa stagnatilis</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
136	<p>Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
137	<p>Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
138	<p>Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) (CE) bague : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
139	<p>Oie à bec court (<i>Anser brachyrhynchus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie à bec court <i>Anser brachyrhynchus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Islande, Spitzberg, pays bordant la mer du Nord et la mer d'Irlande</p>	60/80	






	<p>En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>		
140	<p>Canard siffleur (<i>Anas penelope</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard siffleur d'Europe <i>Anas penelope</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Eurasie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
141	<p>Canard de Hartlaub ou en synonymie Ptéronette de Hartlaub (<i>Pteronetta hartlaubii</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard de Hartlaub <i>Pteronetta hartlaubii</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
142	<p>Echasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Eurasie, Afrique En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
143	<p>Canard spatule ou en synonymie souchet d'Argentine (<i>Spatula platalea</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Souchet d'Argentine <i>Anas platalea</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
144	<p>Harle couronné (<i>Lophodytes cucullatus</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Harle couronné <i>Lophodytes cucullatus</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Naturalisation avant 1980 Répartition géographique : Europe En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p>	50/80	




	Expert : Michael Combrexelle		
145	<p>Canard à faucilles ou en synonymie Sarcelle à faucilles (<i>Mareca falcata</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Sarcelle à faucilles <i>Anas falcata</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Eurasie</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
146	<p>Canard des Bahamas ou en synonymie Pilet des Bahamas (<i>Anas bahamensis bahamensis</i>) forme intra-spécifique bahamensis (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petit pilet des Bahamas <i>Anas bahamensis bahamensis</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Ouest des Indes, Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
147	<p>Foulque noire ou en synonymie Foulque macroule (<i>fulica atra</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Foulque noire <i>fulica atra</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Eurasie, Afrique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
148	<p>Petit chevalier à pattes jaunes (<i>Tringa flavipes</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petit chevalier à pattes jaunes <i>Tringa flavipes</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Eurasie, Afrique, Amérique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
149	<p>Marouette poussin (<i>Porzana parva</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Marouette poussin <i>Porzana parva</i> » ; une étiquette manuscrite mentionne « Râle poussin tué à Beauvais 1905 »</p> <p>Naturalisation avant 1910</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : paléarctique occidental</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p>	50/80	 

	Expert : Michael Combrexelle		
150	<p>Canard à tête noire (<i>Heteronetta atricapilla</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Heteronette à tête noire <i>Heteronetta atricapilla</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
151	<p>Vanneau soldat (<i>Vanellus miles</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Vanneau soldat <i>Vanellus miles</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Australie, Nouvelle-Guinée</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
152	<p>Bartramie à longue queue ou en synonymie Bartramie des champs (<i>Bartramia longicauda</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bartramie à longue queue <i>Bartramia longicauda</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Amérique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
153	<p>Canard des Hawaï (<i>Anas wyvilliana</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard des Hawaï <i>Anas wyvilliana</i> »</p> <p>Répartition géographique : endémique des îles Hawaï</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
154	<p>Râle à poitrine blanche (<i>Amaurornis phoenicurus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Râle à poitrine blanche <i>Amaurornis phoenicurus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : S-E du continent asiatique</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	

155	<p>Fuligule à dos blanc ou en synonymie Morillon à dos blanc (<i>Aythya valisineria</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule à dos blanc <i>Aythya marila valisineria</i> » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
156	<p>Fuligule milouin d'Amérique ou morillon à tête rouge (<i>Aythya americana</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Fuligule milouin américain <i>Aythya americana</i> » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Amérique du nord En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
157	<p>Bernache des andes (<i>Chloephaga melanoptera</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Bernache des andes <i>Chloephaga melanoptera</i> » Répartition géographique : Ouest de l'Amérique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
158	<p>Dendrocygne de l'Inde (<i>Dendrocygna javanica</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Dendrocygne de l'Inde <i>Dendrocygna javanicus</i> » Répartition géographique : Asie tropicale, Malaisie, Indonésie En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
159	<p>Erismature d'Argentine (<i>Oxyura vittata</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Erismature d'Argentine <i>Oxyura vittata</i> » Répartition géographique : Sud de l'Amérique du Sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
160	<p>Eider de Steller (<i>Polysticta stelleri</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Eider de Steller (<i>Polysticta stelleri</i>) » Naturalisation avant 1990 Répartition géographique : Alaska, Sibérie orientale, Scandinavie, Norvège En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p>	50/80	

	Expert : Michael Combrexelle		
161	<p>Oie de l'Orénoque (<i>Neochen jubatus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie de l'Orénoque <i>Neochen jubatus</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	 
163	<p>Canard vapeur magellanique (<i>Tachyeres pteneres</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Brassemer cendré <i>Tachyeres pteneres</i> »</p> <p>Répartition géographique : Sud de l'Amérique du sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
164	<p>Foulque ardoisée (<i>fulica ardesiaca</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Foulque ardoisée <i>fulica ardesiaca</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
165	<p>Ouette marine (<i>Chloephaga hybrida</i>) (NR) bagué : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ouette marine <i>Chloephaga hybrida</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du Sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
166	<p>Merganette des torrents (<i>Merganetta armata turneri</i>) forme intra-spécifique <i>turneri</i> (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Merganette de Turner <i>Merganetta armata turneri</i> »</p> <p>Répartition géographique : Sud du Pérou, nord du Chili</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	60/80	
167	<p>Dendrocygne à dos blanc (<i>Thalassornis leuconotus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Canard à dos blanc <i>Thalassornis leuconotus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique, Madagascar</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p>	60/80	

	Expert : Michael Combrexelle		
168	<p>Avocette des Andes (<i>Recurvirostra andina</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Avocette des Andes <i>Recurvirostra andina</i> »</p> <p>Répartition géographique : Amérique du sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
169	<p>Petit morillon ou en synonymie Petit fuligule à tête noire (<i>Aythia affinis</i>) (CE) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Petit fuligule à tête noire <i>Aythia affinis</i> »</p> <p>Naturalisation avant 1990</p> <p>Répartition géographique : Amérique du nord</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et antérieure au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
170	<p>Râle à bec ensanglanté (<i>Pardirallus sanguinolentus</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Râle à bec ensanglanté <i>Pardirallus sanguinolentus</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Amérique du sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
171	<p>Nette méridionale (<i>Netta erythrophthalma</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Nette brune d'Afrique <i>Netta erythrophthalma brunea</i> »</p> <p>Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen</p> <p>Répartition géographique : Afrique, Amérique du sud</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	
172	<p>Tadorne de paradis ou Tadorne de Nouvelle-Zélande (<i>Tadorna variegata</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Tadorne de paradis <i>Tadorna variegata</i> »</p> <p>Répartition géographique : Nouvelle-Zélande</p> <p>En l'état</p> <p>Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français.</p> <p>Expert : Michael Combrexelle</p>	50/80	

173	Oie cignoïde (<i>Anser cygnoides</i>) (NR) bague : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Oie cignoïde (<i>Anser cygnoides</i>) » Répartition géographique : Asie orientale En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	60/80	
174	Ibis de Ridgway (<i>Plegadis rigwayi</i>) (NR) : spécimen naturalisé sur socle en bois avec plaque mentionnant « Ibis de Ridgway <i>Plegadis rigwayi</i> » Un nettoyage a été effectué sur ce spécimen Répartition géographique : Amérique du sud En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	60/80	
175	Faisan de colchide (<i>Phasianus colchicus</i>) (CH) : spécimen naturalisé sur branche avec système d'accroche murale sur écusson En l'état Espèce non reprise à la Convention de Washington (CITES), au Règlement communautaire européen 338/97 du 09/12/1996 et au Code de l'environnement français. Expert : Michael Combrexelle	50/80	

Conditions générales de vente

LA VENTE ET LES BIENS MIS EN VENTE

Les ventes organisées par la société de vente volontaire de meubles aux enchères publiques Vermot et Associés sont régies par les lois du 10 juillet 2000 et du 20 juillet 2011 et uniquement régies par le droit français. La société Vermot et Associés est mandataire du vendeur. Les ventes sont faites au comptant, en euros et en français.

L'adjudicataire est le plus offrant et le dernier enchérisseur et doit indiquer son nom et adresse à l'employé de la maison le lui demandant. Les enchérisseurs sont réputés agir en leur nom et pour leur propre compte, sauf convention contraire passée par écrit avant la vente avec l'OVV. Les biens mis en vente sont vendus en l'état, avec leurs imperfections ou défauts. Une exposition préalable aura permis aux acheteurs de les examiner.

Aucune réclamation ne sera admise concernant les restaurations d'usage et petits accidents une fois l'adjudication prononcée. Les biens précédés du signe + appartiennent directement ou indirectement à l'OVV, ses dirigeants, ses salariés ou ses experts. Vermot et Associés engage sa responsabilité quant aux descriptions des catalogues, rapports d'état, étiquettes, indications ou annonces verbales ; les descriptions pouvant être modifiées oralement ou par écrit au moment de la vente. L'absence d'indication d'une restauration ou d'un accident dans le catalogue, les rapports d'état, les étiquettes ou verbalement n'implique nullement que les biens en sont exempts. À l'inverse, l'indication d'un défaut n'implique pas l'absence de tout autre défaut.

FRAIS

En sus du prix d'adjudication, l'acheteur doit à la SVV Vermot et Associés une commission de 28 % T.T.C. (T.V.A. incluse : 20%, 10 % ou 5,5 % selon les cas).

Pour les lots en provenance des pays tiers à l'UE, signalés par le signe*, il faudra ajouter une T.V.A. à l'import sur le prix d'adjudication (10% ou 20% selon les cas).

Pour toute exportation ultérieure de bien acheté en vente, la T.V.A. collectée au titre d'une importation pourra être remboursée à l'acheteur dans les délais légaux et sur présentation des documents douaniers justifiant de sa sortie de territoire. Nous rappelons que les formalités légales de licence d'exportation peuvent avoir un délai de six semaines.

Des frais supplémentaires s'ajoutent pour les achats en live via Drouot Live et Interencheres.

RÈGLEMENT

Il doit intervenir immédiatement après la vente et selon les modalités suivantes :

- En espèces jusqu'à 1 000 € maximum pour les particuliers résidents en France et professionnels ; 15 000 € pour les particuliers résidents à l'étranger, sur présentation d'une pièce d'un justificatif de résidence et de provenance des fonds.
- Par carte bancaire VISA ou MASTERCARD.

- Par virement bancaire à l'ordre de Vermot & Associés :
Banque : BNP PARIBAS
RIB : 30004 02550 00010175942 36
IBAN : FR76 3000 4025 5000 0101 7594 236
SWIFT/BIC : BNPAFRPPPOP

Défaut de paiement : à défaut de paiement (article 14 de la loi 2000-642) par l'adjudicataire, après mise en demeure infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de la vente, la vente est résolue de plein droit sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. En outre, Vermot & Associés se réserve le droit de demander à celui-ci des intérêts au taux légal, le remboursement de tous frais engagés pour le recouvrement des sommes dues par lui, ainsi que le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix final sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Vermot & Associés est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Vermot & Associés ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS. Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service. L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Vermot & Associés. La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Vermot & Associés est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires) Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II « Des ventes aux enchères » du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Vermot & Associés pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'enchérisseur régularise l'ensemble des incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Vermot & Associés ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS. Vermot & Associés, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Vermot & Associés: par écrit auprès de Vermot & Associés
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail : contact@temis.auction
- Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse email et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Vermot & Associés de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

LES AIDES A L'ACHAT

Les ordres d'achat, enchères par téléphones ou en direct sur internet seront exécutés au mieux des intérêts du client demandeur en fonction du déroulement de la vente. Il s'agit d'un service gratuit, Vermot & Associés ne pourra être tenue responsable de l'omission d'une demande d'ordre d'achat ou d'enchère téléphonique.

S'il arrivait que plusieurs ordres d'achat identiques soient collectés, la priorité revient à l'antériorité. Toute demande d'ordre d'achat, d'enchères téléphoniques ou d'inscription sur internet devra être accompagnée de copies de pièces d'identité et de références bancaires.

Disposition exceptionnelle : l'État français dispose d'un droit de préemption sur les œuvres mises en vente publique.

L'exercice de ce droit au cours de la vente est confirmé dans un délai de quinze jours à compter de la vente. Dans ce cas, l'État se substitue au dernier enchérisseur.

ENLÈVEMENT DES LOTS

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Les lots vendus ne seront remis à l'adjudicataire qu'après paiement total de son achat. Les acheteurs non présents en salle n'ayant pas retiré leurs lots avant la fermeture de celle-ci devront prendre rendez-vous auprès de la maison de vente pour régler et retirer leurs lots via emma@vermotetassocies.com ou par téléphone au 01 71 19 42 16.

Selon le volume des lots, le lieu de stockage sera différent. Nous vous invitons à contacter la maison de vente pour de plus amples renseignements. Des frais de magasinage et de stockage pourront être facturés à l'adjudicataire.

Le fait de participer à la vente emporte acceptation des présentes conditions générales de vente.

Autonomie des dispositions :

Si une partie ou une disposition des présentes conditions était déclarée par un tribunal non valable, illégale ou inapplicable, il ne sera pas tenu compte de cette partie mais le reste desdites conditions générales de vente restera valable dans les limites légales.

Informations légales obligatoires :

Dans les termes de l'article L321-6 du code de commerce, Vermot et Associés dispose : À BNP PARIBAS d'un compte destiné exclusivement à recevoir les fonds détenus pour le compte d'autrui. D'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle ouverte auprès de la compagnie ALLIANZ. D'une assurance couvrant la responsabilité des fonds mentionnés au premier paragraphe ouverte auprès de la compagnie ALLIANZ.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Sans volonté contraire exprimée de votre part, le fait de participer à la vente en tant qu'enchérisseur, sous-enchérisseur, s'inscrire à la vente en « live » sur internet ou le fait de demander des renseignements sur un lot autorise la Maison de vente à utiliser vos données personnelles dans le cadre de sa démarche de communication.

En aucun cas à les communiquer à un tiers.

Seule la Maison de Vente aura accès à vos données personnelles.

Dans tous les cas, conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression et rectification des données vous concernant.

Pour toute demande concernant les questions relatives aux données personnelles, veuillez contacter info@vermotetassocies.com.

Vous conservez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et un droit au droit de retrait du consentement à tout moment.